

123cdi, la flexibilité pour l'employeur, la stabilité pour le travailleur



[Lg-Verviers](#)

Publié le 19-06-2019 | France Deuse

Le groupement d'employeurs 123cdi est 100% privé depuis mars 2018 et propose à ses entreprises membres de s'associer pour occuper des travailleurs. Ses résultats 2018 montrent une augmentation du chiffre d'affaires de 92% et la mise à disposition de 87 travailleurs, dont 30% ont été par la suite engagés par les entreprises bénéficiaires.

En mars 2014, suite à la fermeture de la phase à chaud et au licenciement de 275 travailleurs liégeois par ArcelorMittal, un groupement d'employeurs, baptisé Udil.ge et subsidié par la Région wallonne, voit le jour. Début 2018, après la réinsertion de 71% des travailleurs, la Région annonce la fin des subsides et les entrepreneurs privés décident de reprendre les activités de l'asbl et de le rebaptiser 123cdi.

Un groupement d'employeurs c'est quoi ?

Le groupement d'employeurs est un système né en France en 1985 pour répondre aux besoins de stabilité des ouvriers agricoles et saisonniers. Assez peu répandu en Belgique (une dizaine de groupements seulement), il permet à des employeurs de s'associer pour occuper des travailleurs et de mutualiser leurs besoins.

En parallèle au concept de l'intérim qui propose des contrats temporaires pour répondre à des besoins ponctuels avec une grande flexibilité, le groupement d'employeurs propose majoritairement aux travailleurs des CDI et met ce personnel à disposition de ses membres.

La particularité de 123cdi est de ne pas partager le temps de travail d'une semaine entre différentes entreprises mais de proposer la mise à disposition du travailleur à temps plein pour des projets ou des missions plus ou moins longues et de retrouver un employeur au travailleur lorsque sa mission prend fin.

Dans près d'un cas sur trois, cette mise à disposition débouche sur un contrat au sein de la société membre « *je dois être le seul RH qui se réjouit quand un employé lui dit qu'il a un contrat ailleurs* » nous explique, amusé, Jean-Benoît Scheen, le directeur des ressources humaines de 123cdi.

123cdi a 3 missions : recruter, fidéliser et partager

Les profils recherchés sont très variés mais principalement techniques. L'asbl liégeoise se charge d'évaluer les candidats de manière approfondie, de bien comprendre leurs aspirations et les engage pour répondre aux besoins de ses membres.

Il arrive également que certaines sociétés membres aient parmi leurs travailleurs des intérimaires de longue durée ou des travailleurs sous contrat à durée déterminée qui arrivent au bout des 2 ans maximum autorisés par la loi et qui, pour des raisons qui leur sont propres, ne peuvent leur proposer de contrats à durée indéterminée. Dans ce type de cas de figure, 123cdi peut également proposer d'engager le travailleur sous CDI et le mettre à la disposition de son membre.

Par ailleurs, 123cdi travaille aussi sur la faisabilité de partager de manière saisonnière sur une année les compétences de travailleurs mis à disposition. Pour cela il faut que les pics d'activité des 2 ou 3 entreprises concernées soient complémentaires dans le temps et les profils semblables.

« *Après un an d'activité 100% privée, notre chiffre d'affaires atteint 2,715 millions d'euros et nous avons un résultat final de 266 437 € qui nous permet de constituer une réserve et d'envisager l'avenir sereinement. Notre objectif pour 2019 est d'atteindre les 100 travailleurs mis à disposition* » conclut Xavier Ciechanowski, directeur de 123cdi.

Atouts pour l'entreprise membre

- Gestion complète du personnel et simplification administrative
- Meilleure productivité (grâce à un moindre turn over)
- Possibilité d'interrompre la mission
- Fidélisation des compétences
- Limitation du risque légal (pour intérimaires longue durée ou CDD successifs dépassants 2 ans)
- Valorisation de l'image sociale auprès des partenaires sociaux
- Hors bilan social

123cdi : Rue de l'Avouerie 7 à 4000 Liège (Sclessin) - Tél : 04/220 20 50 - info@123cdi.be